

PRÉAVIS N° 2024/131

AU CONSEIL COMMUNAL

Infrastructures de mobilité active et collective

Demande d'un crédit de CHF 1'129'200.– TTC pour la réalisation de 10 mesures destinées aux piétons, aux vélos et aux transports publics

Demande de crédit de CHF 91'300.– HT pour les travaux d'infrastructures des SIN

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 20 février 2024 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

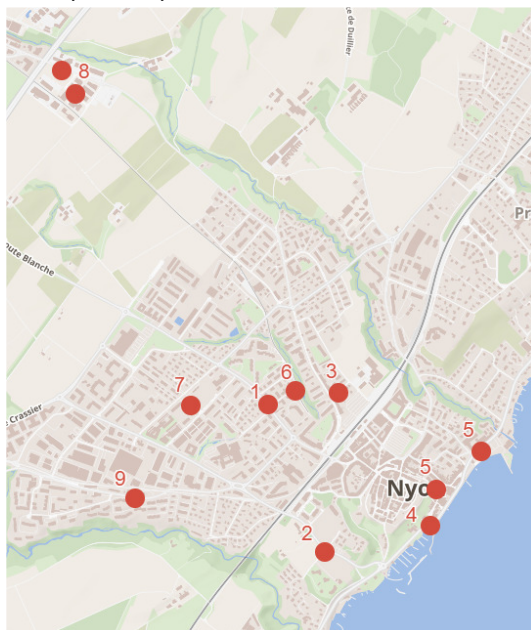
I. Introduction

Le territoire communal nyonnais est en constante transformation. Les réalisations d'hier deviennent vétustes et ne répondent plus aux attentes ou à la législation actuelles. La construction de nouveaux bâtiments qui apportent leurs lots d'usager-ère-s supplémentaires, cumulée avec un trafic en mode doux plus important, sollicite toujours plus les infrastructures en faveur de la mobilité active existantes. C'est pourquoi il est primordial d'adapter ces dernières aux nouveaux besoins ainsi qu'aux nouvelles normes.

Plusieurs projets locaux doivent être réalisés sur le territoire communal, au gré des opportunités de chantiers privés, de demandes avérées de riverain-e-s ou simplement en vue d'améliorer les infrastructures et la sécurité des usager-ère-s.

La planification temporelle, rapprochée et concentrée, ainsi que les investissements importants qui en découlent, ne permettent pas d'utiliser les budgets de fonctionnement. En effet, mis bout à bout, la complexité de gestion de ces projets de manière « classique », induisant pour certains un préavis spécifique, ne permettrait pas de suivre le rythme soutenu de construction souhaité, d'où l'importance de rédiger un préavis cadre permettant de réaliser ces infrastructures lorsque l'opportunité se présente.

Ce préavis se distingue donc par la demande d'un crédit nécessaire à l'exécution de 10 projets distincts en termes de localisation, mais très similaires quant aux travaux à effectuer. En effet, il s'agit d'aménagements simples, sur des longueurs et largeurs réduites n'ayant pas ou peu d'impact sur le trafic. De plus, les dates d'exécution estimées sont proches, puisque tous ces travaux seront réalisés entre le printemps 2024 et l'été 2026.



Situation générale des projets envisagés (Le 10^e projet est réparti sur l'ensemble du territoire et ne figure donc pas sur ce plan de situation)

2. Description des projets

2.1 Mise en conformité « LHand » de l'arrêt de bus « Monastier »

Situation



Descriptif

Mise en conformité de l'arrêt de bus « Monastier » selon la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), rendue obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024.

Opportunité

Construction d'un bâtiment privé sur la parcelle N° 680. Une coordination entre les travaux privés, les fouilles pour le chauffage urbain et ceux du quai de bus est prévue.

Caractéristiques techniques

Il s'agit de surélever l'arrêt de bus sur une longueur approximative de 20 mètres et une largeur de 2.20 mètres afin que la hauteur finie du quai se situe 22 centimètres plus haut que la chaussée existante, conformément à la LHand (voir plan détaillé en annexe 3). Le trottoir traversant existant au niveau de l'accès au chemin des Rosiers sera mis en conformité selon les dernières normes. La mise en place future d'un abribus sera rendue possible, selon les directives qui émergeront de l'étude en cours actuellement en main du Service du territoire (SDT).

Aspects fonciers

Il est prévu que l'ensemble du mobilier urbain nécessaire à l'attente des passager-ère-s (banc et poubelle) soit réalisé sur la parcelle privée N° 680 aux frais de ses propriétaires. Une convention d'usage et d'entretien sera rédigée en parallèle et ceci avant le début des travaux du trottoir. La zone d'attente des passager-ère-s se situera donc sur la parcelle privée N° 680. Aucune servitude ne sera constituée.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

- Etudes : Réalisées par le SDI
- Travaux : CHF 43'000.– HT (y compris travaux SIN)

2.2 Trottoir traversant à l'extrémité du chemin de la Croisette

Situation



Descriptif

Création d'un trottoir traversant à l'extrémité du chemin de la Croisette.

Opportunité

Préoccupation des habitant-e-s du quartier quant à la sécurité des piéton-ne-s au débouché du chemin de la Croisette sur la route de Clémenty. Problématique accrue depuis la construction des trois immeubles d'habitation sur les parcelles privées N^{os} 531 et 5237.

Caractéristiques techniques

Élargissement des trottoirs existants par une réduction des rayons de braquage permettant d'augmenter la visibilité des véhicules souhaitant s'insérer sur la route de Clémenty. En outre, il s'agit de créer un trottoir traversant de 3.00 mètres de large le long de la route de Clémenty et ceci sur une dizaine de mètres de long (voir plan détaillé en annexe 4). La meilleure visibilité que cette modification induit, cumulée avec les bordures franchissables et à l'élargissement du trottoir, permettront de privilégier le transit des piéton-ne-s tout en sécurisant d'avantage leur progression (la mise en place d'un trottoir traversant dans ce cas-ci est recommandée selon l'organisme de normalisation pour le domaine de la route et des transports (VSS)).

Aspects fonciers

Ce projet ne nécessite aucune emprise sur des biens-fonds n'appartenant pas au domaine public.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

- Etudes : Réalisées par le SDI
- Travaux : CHF 30'000.– HT

2.3 Trottoir au chemin du Canal

Situation



Descriptif

Prolongation du trottoir existant en vue d'un futur raccordement sur le trottoir du chemin de Prélaz.

Opportunité

Construction d'un bâtiment privé sur la parcelle N° 712. Une coordination entre les travaux privés et ceux du trottoir est prévue.

Caractéristiques techniques

Il s'agit d'une simple prolongation du trottoir existant qui fait l'angle avec le bâtiment entre la route de St-Cergue et le chemin du Canal, sur une longueur de 35 mètres et sur une largeur de 2.20 mètres (voir plan détaillé en annexe 5).

Aspects fonciers

Ce trottoir nécessite la constitution d'une servitude sur la parcelle N° 712. Le propriétaire de la parcelle sur laquelle le prolongement est envisagé a donné son accord de principe. La réalisation de cet aménagement permet d'anticiper un futur raccordement sur le trottoir du chemin de Prélaz ce qui améliorera la qualité des infrastructures pour les modes de déplacement actifs futurs.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

- Etudes : Réalisées par le SDI
- Travaux : CHF 33'000.– HT

2.4 Arrêt de bus à la place de Savoie

Situation



Descriptif

Création d'un nouvel arrêt de bus bidirectionnel.

Opportunité

Mise en place du réseau de bus urbain optimisé dès la mi-décembre 2023. Volonté de créer un nouvel arrêt de bus pour desservir le quartier de Rive suite au passage de la ligne 803 par le bas de la ville.

Caractéristiques techniques

Les dimensions des arrêts de bus et leurs caractéristiques géométriques devront respecter les dispositions de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Le projet prévoit donc la réalisation d'un quai de bus par sens de circulation surélevé à 22 cm par rapport à la chaussée existante et d'une longueur de 18 mètres pour minimum 3.00 mètres de large (voir plan détaillé en annexe 6). Il est aussi prévu de mettre en place l'ensemble du mobilier urbain adéquat (bancs, poubelles). En outre, la mise en place future d'un abribus sera possible, selon les directives qui émergeront de l'étude en cours en main du SDT.

Il s'agit aussi de préserver le patrimoine arboré et la végétation attenante. Ainsi, la variante du projet retenue devra tenir compte notamment de la présence d'un cyprès classé arbre remarquable dans le terre-plein côté « port » et des platanes qui se situent le long de la place de Savoie. Il est prévu de traiter les zones vitales des arbres avec un enrobé perméable.

Pour une mise en fonction en 2025, les TPN ont demandé que l'enquête publique se termine fin avril 2024 et ceci sans opposition pour qu'ils puissent engager la procédure de validation auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Ce planning serré induit donc que l'étude du projet débutée en octobre 2023 soit financée par le préavis N° 2021/238 « Optimisation du réseau de transport public ».

Aspects fonciers

Ce projet ne nécessite aucune emprise sur des biens-fonds privés.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

- Etudes : CHF 26'650.– HT financé par le crédit provenant du préavis N° 2021/238 susmentionné
- Travaux : CHF 110'000.– HT (y compris travaux SIN)

2.5 Abris vélos à Rive

Situation



Descriptif

Construction de deux abris à vélos, tous deux sur des parcelles privées communales N° 440 (rue de Rive 54) et N° 350 (en face de l'Usine à Gaz).

Opportunité

Les immeubles du quartier sont anciens et pour la plupart dépourvus de local ou d'abri vélos sécurisé du fait qu'ils ont été construits à une époque où les normes relatives aux vélos ne s'appliquaient pas. Dès lors, de nombreux-ses habitant-e-s se trouvent sans solution pour parquer leur cycle, malgré la volonté de privilégier la mobilité active pour leurs déplacements. Aujourd'hui, les besoins évoluent et de plus en plus de familles privilégient les vélos cargos pour se déplacer, nécessitant des abris adaptés. Enfin, le secteur de Rive est relativement pauvre en infrastructures de stationnement cyclable, n'offrant pas aux habitant-e-s la possibilité de favoriser la mobilité active.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communal de profiter de ce préavis pour doter l'Usine à Gaz d'un véritable abri vélo, qui permettra aux nombreux-ses visiteur-euse-s de trouver à destination des places de stationnement couvertes pour leur cycle et les invitera à privilégier la mobilité active pour leurs activités de loisirs.

Ces deux constructions devront permettre le stationnement de vélos, mais également de vélos cargos.

Caractéristiques techniques

Parcelle N° 440

L'esthétique de l'abri public projeté devra être identique à celui existant, réalisé sur mandat du Service d'architecture et dont l'utilisation est privée et liée uniquement à l'immeuble rue de Rive 54. La spécificité de ce nouvel abri réside dans le fait qu'il pourra être agrandi au gré de la demande par symétrie. Les dimensions de l'abri projeté sont de 5 mètres de long (deux largeurs de places de parc) pour maximum 3 mètres de large.

Parcelle N° 350

L'abri n'est pas soumis à cette contrainte esthétique. Néanmoins, il devra respecter les directives émanant du catalogue du mobilier urbain de la Ville. L'emplacement prévu, sur la zone herbeuse au nord de la parcelle, permet la création d'un abri d'environ 10 mètres de long et de maximum 3 mètres de large. De la même manière que l'abri situé sur la parcelle N° 440, la capacité de celui-ci pourra être doublée par symétrie au gré de la demande.

Aspects fonciers

Ces projets ne nécessitent aucune emprise sur des biens-fonds privés.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

Parcelle N° 440

- Etudes : CHF 6'000.– HT
- Travaux : CHF 22'000.– HT

Parcelle N° 350

- Etudes : CHF 8'100.– HT
- Travaux : CHF 41'000.– HT

2.6 Connexion du chemin des Rosiers au sentier du Cossy

Situation



Descriptif

Construction d'un chemin de mobilité active reliant le chemin des Rosiers au sentier du Cossy.

Opportunité

Il y a un fort intérêt des riverain-e-s pour le relier au sentier du Cossy : ceci leur évitera de devoir descendre le long de l'avenue Alfred-Cortot pour rejoindre la gare. En outre, il s'agit d'une disposition spécifique au plan de quartier du Vallon du Cossy.

Caractéristiques techniques

Ce nouveau chemin de connexion aura une longueur de 32 mètres pour une largeur de 1.50 mètre (selon les termes de l'accord de principe conclu avec le propriétaire de la parcelle N° 1404).

Aspects fonciers

Ce nouveau chemin sera réalisé entièrement sur la parcelle privée N° 1404. Une servitude de passage publique à pied et à vélo devra donc être constituée le long du chemin des Rosiers (sur les parcelles privées communales existantes) ainsi que sur la parcelle privée susmentionnée. L'accord de principe a d'ores et déjà été signé par le propriétaire en question.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

- Etudes : CHF 10'200.- HT
- Travaux : CHF 40'000.- HT (y compris travaux SIN)

2.7 Elargissement du chemin au stade de Marens

Situation



Descriptif

Réfection et élargissement du chemin existant permettant le croisement piétons et cyclistes et densification du cordon boisé sur la parcelle privée N° 747.

Opportunité

Ce tronçon se trouve dans la continuité de la liaison pour les modes actifs, en site propre entre le chemin des Saules et la route de Divonne, mis en évidence dans le concept de mobilité urbaine de la Ville. Il complète également la liaison de mobilité active lac-Jura suite à la réalisation du chemin de l'Hôpital.

Caractéristiques techniques

Il s'agit d'élargir le chemin existant à 3 mètres ce qui permet de sécuriser le croisement entre les différents modes de déplacement doux et ceci sur la majorité de la longueur du tracé, soit 120 mètres. Des réductions de la largeur pourront être admises ponctuellement afin de conserver le milieu végétal existant. En outre, il est prévu d'améliorer la qualité du séjour, d'une part par la rénovation du mobilier urbain et, d'autre part, par une densification de l'infrastructure paysagère, apportant ainsi plus de confort aux usagers. De plus, des mesures constructives spécifiques visant à préserver le domaine vital des arbres en privilégiant un revêtement du chemin perméable sont prévues. Ce projet n'impactera pas les luminaires existants.

Aspects fonciers

Une servitude de passage public à pied en faveur de la Ville grève déjà la parcelle privée N° 747 entre la limite de parcelle à l'est et le parking du bâtiment N° ECA 3258 à l'ouest, soit sur une largeur de 15 mètres précisément. Il est prévu de modifier l'exercice de la servitude en ajoutant une mention pour le passage public à vélo.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

- Etudes : CHF 48'000.– HT
- Travaux : CHF 210'000.– HT

2.8 Construction de deux trottoirs à la Vuarpillière

Situation



Descriptif

Construction de deux trottoirs le long de la chaussée existante dans la zone artisanale de la Vuarpillière. Ce projet a pour objectif de lier les trottoirs existants à l'est et à l'ouest, en passant sous l'autoroute et ainsi achever les liaisons piétonnes manquantes dans ce secteur.

Opportunité

Les entreprises Hublot SA et NGL Cleaning Technology SA développent actuellement leurs projets d'aménagements extérieurs respectivement sur les parcelles N° 1914/1915/1916 et 1917. Il sera donc nécessaire de coordonner les travaux du trottoir avec ceux réalisés par ces deux entreprises pour que l'interface entre ces projets soit réussie.

Trottoir Hublot SA

Une convention établie avec cette entreprise mentionne la nécessité de créer un trottoir le long de la route de St-Cergue dans la continuité de leurs travaux.

Trottoir NGL Cleaning Technology SA

Les négociations menées entre cette entreprise et le SDI ont permis de valoriser la zone entre le futur bâtiment NGL et le chemin de la Vuarpillière. Les places de stationnement extérieures initialement prévues perpendiculaires à la chaussée ont été déplacées en sous-sol, permettant ainsi de créer un espace de verdure et un trottoir sécurisé le long de cette parcelle.

Caractéristiques techniques

Trottoir Hublot SA

Il est prévu de réaliser un trottoir le long de la route de St-Cergue (adjacent aux parcelles N° 1914 à 1916) de 190 mètres de long et de 2.20 mètres de large reliant le trottoir existant devant la carrosserie Binggeli SA au trottoir qui s'arrête sous le pont de l'autoroute. Cette démarche permettra d'assurer la continuité piétonne depuis la gare de l'Asse jusqu'au site de la Vuarpillière.

Trottoir NGL Cleaning Technology SA

Dans la même temporalité que les travaux privés sis sur parcelle N° 1917 (NGL SA), il est prévu de construire un trottoir de 210 mètres de long et de 2.20 mètres de large sur le bord est du

chemin de la Vuarpillière, reliant celui se trouvant du côté du parking de la Vuarpillière à l'est du futur trottoir susmentionné (Hublot SA) (voir plan détaillé en annexe 7).

Une étude globale sera réalisée sur les raccordements aux trottoirs existants et notamment sur les géométries des deux carrefours impactés par ces projets.

Aspects fonciers

Le trottoir projeté sur la route de St-Cergue, le long des parcelles N° 1914 à 1916, devra empiéter légèrement sur la parcelle privée communale N° 1916 (grevée d'un DDP en faveur de l'entreprise Hublot SA). Cependant, une convention établie entre l'entreprise et la Ville admet d'ores et déjà cet empiètement. Une servitude de passage à pied et à vélo devra donc être constituée sur cette portion.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

Trottoir Hublot SA

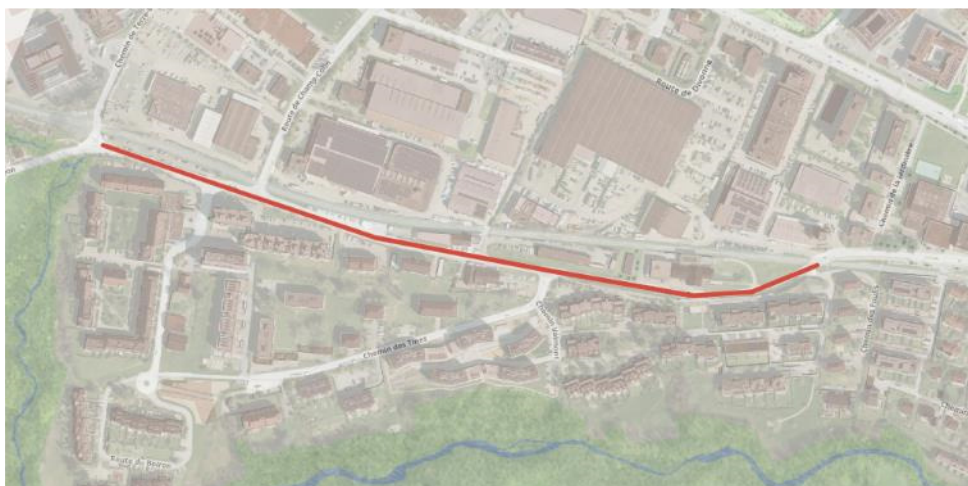
- Etudes : CHF 17'500.– HT
- Travaux : CHF 135'000.– HT (y compris travaux SIN)

Trottoir NGL Cleaning Technology SA

- Etudes: CHF 19'500.– HT
- Travaux : CHF 150'000.– HT (y compris travaux SIN)

2.9 Mesures de tranquillisation provisoires à la route du Stand

Situation



Descriptif

Mise en place de mesures temporaires concrètes permettant de tranquilliser la circulation automobile le long de la route du Stand entre la limite communale avec Eysins à l'ouest jusqu'à l'intersection avec les voies ferrées à l'est. Ces aménagements provisoires poursuivront deux objectifs.

Le premier étant de sécuriser les usager-ère-s des modes doux à court terme et pendant les travaux de réaménagement de la route de Divonne prévus fin 2025.

Le second, de tester ces mesures et éventuellement adapter celles-ci afin de pouvoir réaliser une requalification de la route du Stand éprouvée et cohérente dans l'enchaînement de la fin des travaux de réaménagement de la route Divonne.

Opportunité

L'étude du projet de requalification de la route du Stand, prévue en 2025, devra tenir compte du bilan tiré de l'essai de ces mesures temporaires, mise en place courant 2024.

Caractéristiques techniques

La teneur des mesures provisoires, les géométries, signalisation et autres travaux seront planifiés dans la phase d'étude. Ces études débuteront dès 2024 et seront financées par le préavis N° 34(2017) intitulé « Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^e génération, cofinancées par la Confédération à hauteur de 40% ».

Aspects fonciers

Ce projet de mesures temporaires ne nécessite aucune emprise sur des biens-fonds privés. Cependant, il permettra d'identifier les secteurs nécessitant un élargissement sur des parcelles privées dans le cadre de la future requalification de la route du Stand. Les démarches nécessaires à ces empiètements seront entreprises dans le cadre des études de la requalification et aboutiront avant le début de la réalisation.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

- Etudes : financées par le préavis N° 34(2017)
- Travaux : CHF 84'100.– HT

2.10 Améliorations du réseau cyclable

Situation

Les mesures sont réparties sur l'ensemble du territoire communal.

Descriptif

Dans le cadre d'un diagnostic du réseau cyclable communal par un mandataire, une série d'améliorations possibles du réseau cyclable a été identifiée. Parmi ces mesures, ont été sélectionnées celles pouvant être réalisées à court terme, tout en prenant en considération les projets de réaménagements routiers en cours ou prévus.

Opportunité

Les mesures proposées sont réalisables à court terme et en coordination avec les projets de requalifications routières. Elles peuvent donc apporter un confort supplémentaire du réseau cyclable dans l'immédiat, en cohérence avec l'objectif d'augmenter la part modale des mobilités actives.

Caractéristiques techniques

Le résultat consiste en une vingtaine de mesures réparties sur le territoire communal qui comprennent notamment les éléments suivants : réalisation de contre-sens cyclables, ajout de

feux pour les vélos pour faciliter leur progression et autorisation de cycles sur des chemins piétons.

Le renouvellement de marquages et de panneaux ainsi que quelques compléments de signalisation ont également été identifiés.

Parmi les axes concernés par ces mesures sont comprises les routes suivantes : avenue des Eules, promenade du Mont-Blanc, route du Cordon, chemin de la Croisette, rue de la Porcelaine, Grand-Rue et rue du Prieuré.

Aspects fonciers

L'ensemble des mesures se situent sur le domaine public ou des parcelles communales.

Incidences financières

Le coût total de ces travaux est estimé à (récapitulatif au chapitre 5) :

- Etudes : Réalisées par le SDI
- Travaux : CHF 25'200.– HT

Les différentes demandes émanant de groupe mobilités (Séniors, parents d'élèves, privé-e-s, etc.) ont été analysées dans le cadre de ce préavis. S'agissant essentiellement de mesures légères, ces dernières ont été planifiées dans le cadre des travaux d'entretien du patrimoine routier financés par le budget de fonctionnement.

3. Travaux des Services industriels

Eclairage public et électricité

Dans le cadre de la construction de deux trottoirs à la Vuarpillière, les Services industriels procéderont au remplacement de l'installation de l'éclairage public sur ces deux axes. En effet, les mâts et armatures installés sont vieillissants et arrivent en fin de vie.

De plus, le standard d'éclairage doit être adapté pour tenir compte de la requalification des chaussées sur ces secteurs selon la norme d'éclairage SN EN 13-201.

Il est prévu de remplacer les mâts existants par des luminaires de dernière technologie LED évolutifs.

En outre, et afin de réduire les nuisances lumineuses au maximum, les armatures seront positionnées sur des mâts abaissés et intégreront un système de télégestion de façon à pouvoir adapter le flux lumineux en fonction des utilisateur-riche-s routier-ère-s, comme préconisé dans le Plan lumière communal.

Des modifications de petite importance sont prévues dans les projets 1, 4 et 6, mais ne demandent aucune étude approfondie (déplacement de mâts et adaptation d'une chambre existante).

4. Examens préalables et enquêtes publiques

Les projets ont été soumis à la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton (DGMR) afin de déterminer la procédure administrative à suivre pour chacun de ceux-ci. Le tableau ci-après résume la détermination du canton relative aux procédures à suivre en vue d'obtenir l'autorisation de construire.

Projet	Examen préalable au Canton	Enquête publique
1 : Surélévation de l'arrêt de bus « Monastier »	Non	Non
2 : Trottoir traversant ch. de la Croisette	Non	Oui
3 : Prolongation du trottoir au ch. du Canal	Non	Oui
4 : Arrêt de bus à la place de Savoie	Oui	Oui
5 : Abris vélos à Rive	Non	Oui (simplifiée)
6 : Connexion du ch. des Rosiers au sentier du Cossy	Non	Oui
7 : Elargissement du chemin au stade de Marans	Non	Oui
8 : Construction de deux trottoirs à la Vuarpillière	Oui	Oui
9 : Mesures de tranquillisation provisoires à la route du Stand	Oui (simplifié)	Non
10 : Améliorations du réseau cyclable	Non	Publications dans la FAO

Le planning intentionnel (voir annexe 2) et les coûts mentionnés dans ce préavis tiennent compte de ces procédures. Néanmoins, le traitement des éventuelles oppositions qui pourraient résulter des mises à l'enquête publique n'a pas été pris en considération.

5. Incidences financières

5.1 Etudes et travaux

Le montant des études comprend l'ensemble des honoraires des bureaux externes de la phase SIA 31 à 53 (de l'avant-projet à la mise en service). Pour certains projets et vu leur envergure réduite, le Service des infrastructures réalisera à l'interne les études et le suivi des travaux. Pour l'étude des autres projets, les montants proviennent d'une demande d'offres en gré à gré.

Le montant des travaux comprend notamment le devis des travaux (génie civil, paysagers), les travaux géométriques, les honoraires d'un notaire, le mobilier urbain et le marquage. Pour les travaux, les montants proviennent soit d'une estimation réalisée au sein du Service des infrastructures, soit d'un devis élaboré par un bureau externe pour les projets plus complexes.

Les montants nécessaires à la pose des abribus feront partie d'un futur préavis dédié à l'ensemble du territoire.

Le montant nécessaire aux travaux des SIN apparaît dans un chapitre séparé.

A titre indicatif, les montants estimés par les SIN pour leurs travaux sont ajoutés en italique ci-dessous.

1. Surélévation de l'arrêt de bus « Monastier »

Etudes : Réalisées par le SDI
 Travaux : CHF 40'000.– HT
 SIN (éclairage) : CHF 3'000.– HT

2. Trottoir traversant ch. de la Croisette

Etudes : Réalisées par le SDI
 Travaux : CHF 30'000.– HT

NYON · PRÉAVIS N° 2024/131 AU CONSEIL COMMUNAL

3. Prolongation du trottoir au ch. du Canal	Etudes :	Réalisées par le SDI
	Travaux :	CHF 33'000.– HT
4. Arrêt de bus à la place de Savoie	Etudes :	Préavis N° 2021/238
	Travaux :	CHF 100'000.– HT
	<i>SIN (éclairage) :</i>	<i>CHF 10'000.– HT</i>
5. Abris vélos à Rive		
	<u>Parcelle N°440</u>	
	Etudes :	CHF 6'000.– HT
	Travaux :	CHF 22'000.– HT
	<u>Parcelle N°350</u>	
	Etudes :	CHF 8'100.– HT
	Travaux :	CHF 41'000.– HT
6. Connexion du ch. des Rosiers au sentier du Cossy	Etudes :	CHF 10'200.– HT
	Travaux :	CHF 30'000.– HT
	<i>SIN (éclairage) :</i>	<i>CHF 10'000.– HT</i>
7. Elargissement du chemin au stade de Marans	Etudes :	CHF 48'000.– HT
	Travaux :	CHF 210'000.– HT
8. Construction de deux trottoirs à la Vuarpillière		
	<u>Hublot SA</u>	
	Etudes :	CHF 17'500.– HT
	Travaux :	CHF 105'000.– HT
	<i>SIN (éclairage) :</i>	<i>CHF 30'000.– HT</i>
	<u>NGL Cleaning Technology SA</u>	
	Etudes :	CHF 19'500.– HT
	Travaux :	CHF 120'000.– HT
	<i>SIN (éclairage) :</i>	<i>CHF 30'000.– HT</i>
9. Mesures de tranquillisation provisoires à la route du Stand	Etudes :	Préavis N° 34(2017)
	Travaux :	CHF 84'100.– HT
10. Améliorations du réseau cyclable	Etudes :	Réalisées par le SDI
	Travaux :	CHF 25'200.– HT
Total HT Etudes	CHF	109'300.—
Total HT Travaux	CHF	840'300.—
Divers et imprévus 10% Etudes	CHF	10'930.—
Divers et imprévus 10% Travaux	CHF	84'030.—
Total TTC Etudes (TVA 2024 8.1%)	CHF	130'000.—
Total TTC Travaux (TVA 2024 8.1%)	CHF	999'200.—

Travaux des Services industriels (éclairage public)

Ce montant inclut les travaux de génie civil, la fourniture et pose des lampadaires.

1. Surélévation de l'arrêt de bus « Monastier »	CHF	3'000.–
4. Arrêt de bus à la place de Savoie	CHF	10'000.–
6. Connexion du ch. des Rosiers au sentier du Cossy	CHF	10'000.–
8. Construction de deux trottoirs à la Vuarpillière	CHF	<u>60'000.–</u>
Total HT	CHF	83'000.–
Divers et imprévus 10%	CHF	<u>8'300.–</u>
Total HT	CHF	91'300.–

6. Aspects du développement durable

6.1 Dimension sociale et participative

La réalisation de l'ensemble de ces projets permettra d'une part de mettre en conformité les aménagements existants (arrêt de bus selon la LHand, trottoirs traversants, marquages et signalisations) et d'autre part d'anticiper les besoins futurs en termes de développement de la mobilité active sur l'ensemble du territoire de la Ville de Nyon. En outre, ces projets contribueront à la sécurité des usager-ère-s du domaine public et renforceront les liens sociaux.

6.2 Dimension environnementale

Ces projets s'inscrivent dans une politique globale qui vise à favoriser un transfert vers les modes de déplacement actifs permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les tronçons de trottoir supplémentaires, le développement d'arrêts de bus accessibles à l'ensemble des usager-ère-s et la sécurisation des tracés piétons existants sont des incitateurs forts pour un changement de comportement des habitant-e-s afin qu'ils privilégient la mobilité décarbonée.

7. Conclusion

La temporalité de réalisation de ces projets dépend des opportunités de construction (chantier privés, TPN, sécurisation des infrastructures actuelles).

La réalisation de ces projets axés sur la mobilité active permettra d'une part de renforcer le réseau de trottoirs de la ville, et de sécuriser ses cheminements piétons et cyclistes ainsi que, d'autre part, de faciliter l'accès aux transports publics aux personnes à mobilité réduite.

Ces réalisations permettront à la Ville de poursuivre sa politique d'encouragement de la mobilité active en améliorant l'offre existante.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2024/131 concernant le renforcement des infrastructures de mobilité active,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de renforcement des infrastructures de mobilité active relatifs au réseau routier, aux infrastructures des Services industriels, et aux réseaux de mobilité;
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires relatifs à l'entretien constructif des réseaux routier et de mobilité qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 130'000.– TTC pour les études de projets confiés à des bureaux externes à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
 - b. CHF 999'200.– TTC pour les travaux de renforcement des infrastructures de mobilité active relatifs au réseau routier, à porter au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 40 ans ;
 - c. CHF 91'300.– HT pour les travaux d'infrastructure des Services industriels pour un montant total de CHF 91'300.– HT, travaux d'éclairage public, à porter au compte N° 9144.33 – *Dépenses du service de l'éclairage public*, dépense amortissable en 20 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Tableau d'investissement
- Plans de situation

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2024/131

Mobilité active - Renforcement des infrastructures

Date: Nyon le

06.12.2023

Demande de crédit pour la réalisation de mesures pour les piétons, les vélos et les transports publics (CHF 1'129'200.- TTC) et des travaux d'infrastructures des SIN (CHF 91'300.- HT)

Situation des préavis au 06.12.2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des préavis votés par le Conseil communal	13 472 665	5 252 306	30 968 925	35 018 470	25 990 523	76 474 143

Situation des emprunts au 06.12.2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	26 000 000	8 500 000	-6 200 000	-6 372 000	13 228 000	-500 000
Emprunts fin période/date du jour	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 656 000

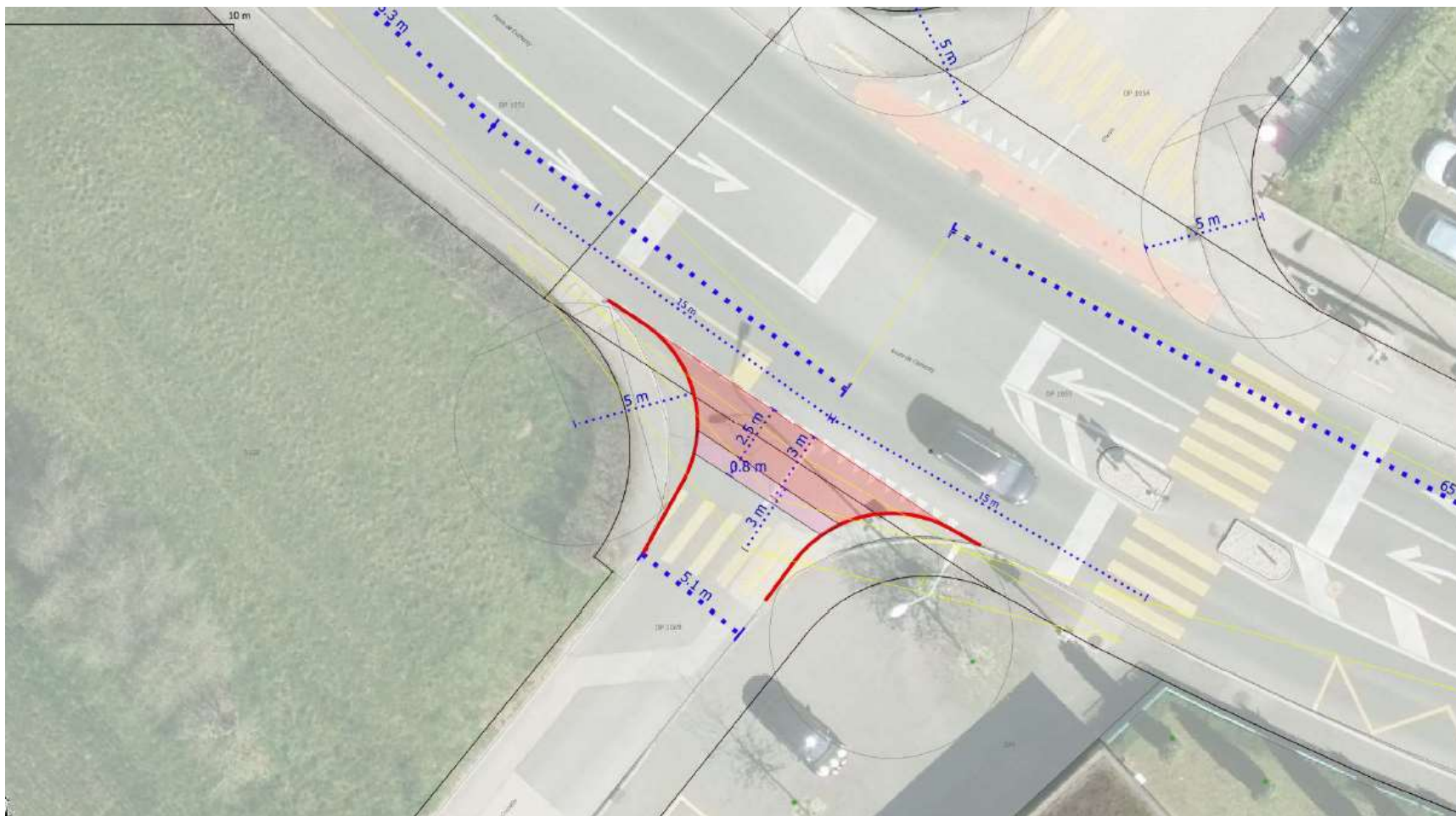
Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-11 603 600
Caution demandée	0
Disponible	18 396 400

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2023	2024	2025	2026	2027	2023-2027
Descriptif/Libellé							
Etudes	130 000	0	130 000	0	0	0	130 000
Travaux	999 200	0	999 200	0	0	0	999 200
Eclairage	91 300	0	91 300	0	0	0	91 300
Total de l'investissement	1 220 500	0	1 220 500	0	0	0	1 220 500

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss./an	Entretien annuel
10	13 000	
40	24 980	
25	3 652	
Total	41 632	

Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	1 220 500
Total des besoins en financement	

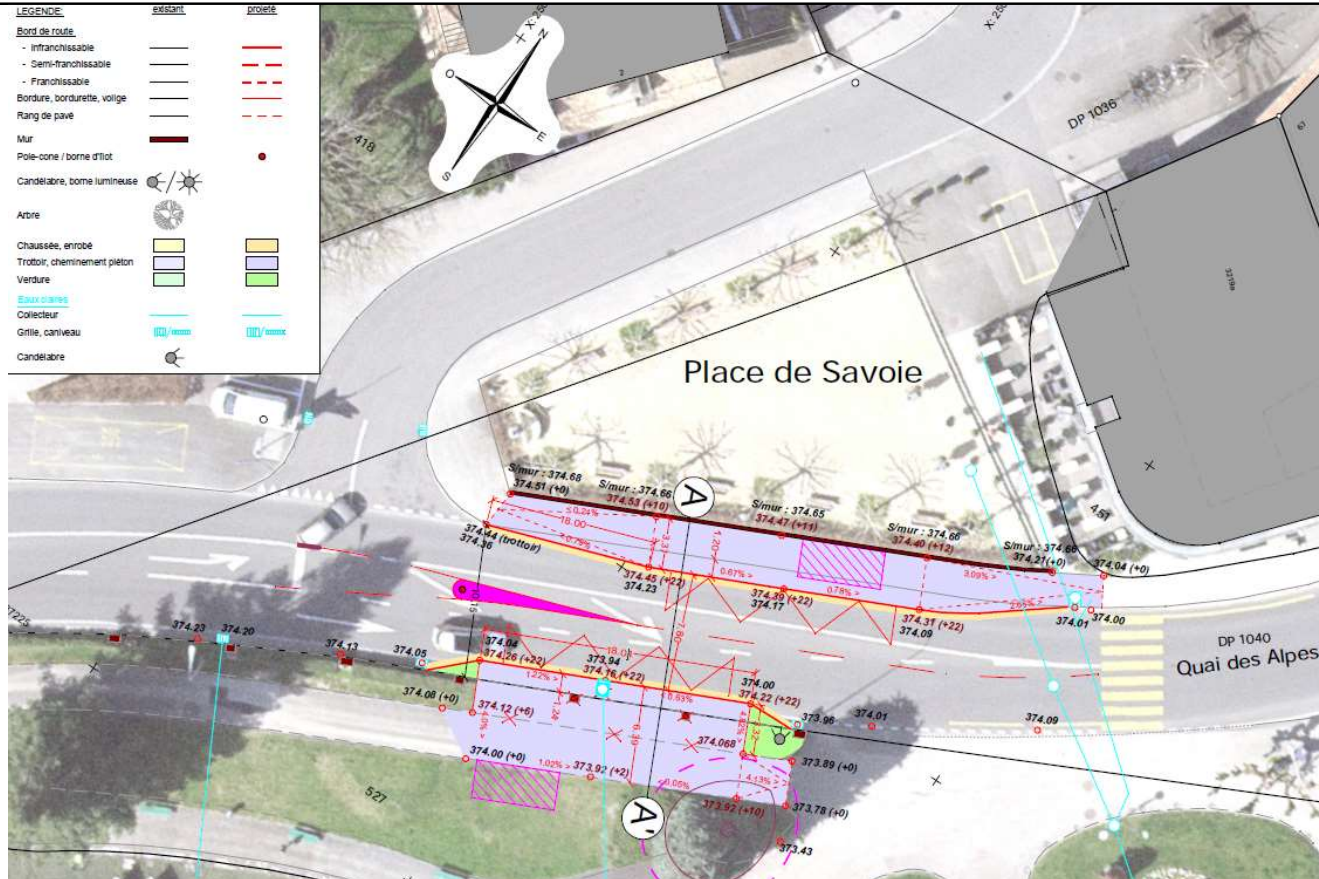
Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2023	2024	2025	2026	2027	2023-2027
Coût total d'exploitation		0	37 410	66 042	66 042	66 042	235 536
Intérêts en %	2,00%	0	24 410	24 410	24 410	24 410	97 640
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	13 000	41 632	41 632	41 632	137 896
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	37 410	66 042	66 042	66 042	235 536



LEGENDE
Projet:

	Trottoir projeté
	Bordures granit type RM15 projetées
	Pavés 11/13 projetés
	Grille EC projetée
	Bordure granit 8x30 projetée par P712
	Caniveau projetés par P712





Coupe A - A'

